

2021 09 11

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Projet d'externalisation des paies

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;
Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance

Monsieur Benoit Vuillemin a quitté le Conseil Municipal à 20 heures, pour impératifs de vice-présidence du Grand Besançon.

Le Premier adjoint, M. Lylian CALVAT a assuré la Présidence du Conseil Municipal par mandat.

Sur proposition de la commission Ressources Humaines et de l'Adjointe en charge de cette compétence, Madame Nathalie Castillon,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Que l'ADAT envisage de proposer, à compter du 1^{er} janvier 2022, une prestation « Paies », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le traitement informatisé des rémunérations.

L'objectif de cette mission facultative est de proposer l'élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

- confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
- transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatif par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d'année ;
- préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
- envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies » présentera de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires,

2021 09 11 Projet d'externalisation des paies

gestion des déclarations sociales et recentrage de la fonction de management, d'optimisation de temps et d'organisation des services.

Le Maire précise que cette prestation est au stade de projet et en réflexion au niveau des services de l'ADAT. Ces derniers consultent les services du Centre de Gestion du Doubs afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne juridique.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé à l'Assemblée délibérante de s'inscrire dans cette démarche et de solliciter l'ADAT dans l'hypothèse d'une éventuelle mise en place de ce service "paies" et de cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à poursuivre cette réflexion.

Aussi, dans l'hypothèse de la mise en place de ce service, il est proposé à l'Assemblée délibérante de conclure la convention correspondante dont le texte sera soumis aux conseillers ultérieurement. Le détail des prestations réalisées sera joint à ladite convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 19 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- De s'inscrire dans cette externalisation des "paies" agents et élus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et réflexions auprès de l'ADAT.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

